

MICHEL THOMAS
Société civile Immobilière
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS 16ième
R.C.S PARIS D 378 798 995

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 JUIN 2014

L'an 2014,

Le 6 juin,

A 11 heures,

Les associés de la société MICHEL THOMAS, société civile Immobilière au capital de 7 622,45 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège du cabinet DGL EXPERTS CONSEILS 2, Rue René Gomez 34500 VILLENEUVE-LES-BEZIERS, sur convocation du gérant faite par lettre recommandée en date du 22 mai 2014 à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Thibault THOMAS,
 - propriétaire de 376 parts sociales
 - nu-propriétaire de 124 parts sociales

Monsieur Eric THOMAS,
 - propriétaire de 376 parts sociales
 - nu-propriétaire de 124 parts sociales

Monsieur Didier THOMAS,
 - propriétaire de 376 parts sociales
 - nu-propriétaire de 124 parts sociales

1054 2707

Est absente :

Madame Anne-Marie THOMAS-BLONDEL, détenant 376 parts sociales en usufruit,

Total des parts présentes ou représentées : 1 128 parts, sur les 1500 parts composant le capital social.

Les associés présents ou représentés détenant plus de la moitié du capital social, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thibault THOMAS, gérant associé, Monsieur Jean GUILLERMINET assurant le secrétariat.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Monsieur Didier THOMAS demande à la gérance de mettre en concurrence le contrat AXA relatif au bâtiment.

Par ailleurs a été remis en main propre par la gérance à Monsieur Didier THOMAS une copie de l'assemblée générale du 15 mai 2013 ainsi que des déclarations CVAE au titre des exercices 2012 et 2013.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dans les formes prévues à l'article 1856 du Code civil et 41 du décret du 3 juillet 1978, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution mise aux voix.

Nombre de voix pour : 752 ; contre : 376 ; abstention : 0

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 611.601 euros, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	611 601,40 euros
Attribué aux associés à concurrence de au prorata de leurs droits dans le capital	611 601,40 euros
Anne-Marie THOMAS-BLONDEL	151 982,95 euros
Eric THOMAS	153 206,15 euros
Didier THOMAS	153 206,15 euros
Thibault THOMAS	153 206,15 euros

1054 2707

Les sommes ainsi attribuées aux associés seront portées au crédit des comptes courants ouverts au nom de chacun des associés dans les écritures sociales.

Cette résolution mise aux voix.

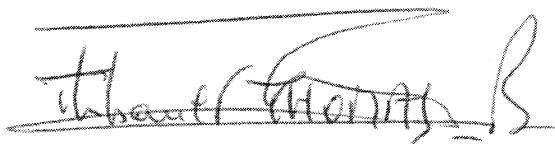
Nombre de voix pour : 752 ; contre : 376 ; abstention : 0

Cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.


6/06/2014

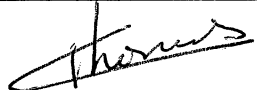
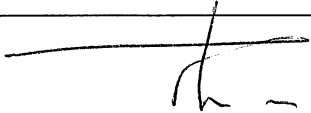
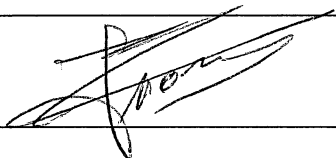




MICHEL THOMAS
Société civile immobilière au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS 16^{ième}
R.C.S PARIS D 378 798 995

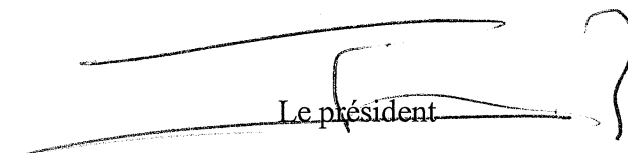
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2014

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. DIDIER THOMAS 33 RUE ^{Avenue} DU LOUVRE, 78000 VERSAILLES	376	
2	M. THIBAUT THOMAS 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN, 34410 SERIGNAN	376	
3	M. ERIC THOMAS 2 PLACE ROYALE 78000 VERSAILLES	376	
4	Mme ANNE MARIE THOMAS BLONDEL 67 Boulevard EXELMANS, 75016.PARIS	372	
	Totaux =====	1500	=====

Nombre d'associé(s) : 4

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés ..0.. pouvoirs, arrêtée à ..3..
associés présents ou représentés possédant ensemble 1128.. droits sociaux


Le président